

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère



didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de Presse

3 novembre 2022

Loi immigration : des mesures en faveur du travail des migrants

Didier Le Gac se réjouit des premières annonces gouvernementales concernant le projet de loi Immigration qui sera débattu au parlement en janvier prochain.

Il se félicite notamment de la fin de la carence pour les demandeurs d'asile. En effet, ce délai obligatoire empêchait ces derniers de travailler durant leurs 6 premiers mois de séjour en France.

Il se félicite également que soit créé un titre de séjour spécifique pour les « métiers en tension ».

Ces dispositions rejoignent d'ailleurs les principales préconisations du rapport que Didier Le Gac avait publié en 2022 : « Immigration irrégulière, demandeur d'asile et emploi : étude d'un accord provisoire de travail pour favoriser l'intégration et la régulation ».

A l'instar du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt, Didier Le Gac se réjouit que, par ces mesures annoncées, « le travail redevienne ainsi le premier facteur d'intégration et d'émancipation ».

Au sein, notamment, de la Commission des affaires sociales où il siège, Il suivra attentivement l'élaboration de ce texte et son examen à l'Assemblée.